


## Consignes déclaratives

**Afin de vous aider à déterminer la catégorie Enim à déclarer et à prendre en compte dans le calcul des cotisations, un simulateur de classement catégoriel est accessible dans votre [Espace personnel Enim](#) [1].**

### À quoi sert ce simulateur ?

**Il vous permet :**

- pour un navire, de connaître les **fonctions autorisées** à bord et les **catégories associées**,
- pour un [marin](#)  [2], de connaître les **surclassements acquis** (correspondant à des évolutions de catégorie liées à l'expérience ou à des spécificités professionnelles).

### Comment accéder au simulateur catégoriel ?

**Le simulateur catégoriel est disponible dans votre [Espace personnel Enim](#) [1]. Pour y accéder :**

1. Rendez-vous sur [secureportail.enim.eu](https://secureportail.enim.eu) [1],
2. Connectez-vous à votre compte « **Cotisant / Employeur** »,
3. En page d'accueil, cliquez sur le bouton « **J'accède à la simulation catégorielle** »,

**Pour utiliser le simulateur, vous aurez notamment besoin :**

- du numéro du navire,
- de son secteur d'activité,
- des genres de navigation pratiqués par le navire (indiqués sur le permis d'armement).

[En savoir plus sur l'Espace personnel Enim](#) [3]

### Bon à savoir

Tiers-déclarants, comptables, vous pouvez demander un accès à ce simulateur de classement catégoriel en fournissant les données suivantes par courriel à [ue.mine@ta\[nsd-troppus](mailto:ue.mine@ta[nsd-troppus) [4] :

- Votre SIRET , raison sociale et adresse ;
- Vos coordonnées de contact : adresse courriel et numéro de téléphone ;
- Les SIRET et raisons sociales des entreprises maritimes pour lesquelles vous gérez les déclarations sociales, ainsi que la date depuis laquelle vous travaillez avec cette entreprise.

Nous vous fournirons alors un numéro d'identifiant vous permettant de créer un [Espace personnel Enim](#) [5], ainsi qu'un guide d'accès au simulateur catégoriel

## Les ressources complémentaires mises à votre disposition

- [Recueil de questions-réponses](#) [6] pour faciliter les démarches déclaratives
- [Page dédiée à la déclaration du classement catégoriel pour les gens de mer affilié à l'Enim](#) [7], disponible sur le site Net-Entreprises
- [Tutoriel vidéo](#) [8] pour vous guider dans l'utilisation du tableau de classement catégoriel téléchargeable sur le site net-entreprises
- Pour certaines fonctions, notamment les plus basses : [Page dédiée aux classements catégoriels particuliers](#) [9]
- Guide "[Déclarations sociales : tout savoir sur vos démarches en tant que marin, employeur de marins, travailleur non-salarié](#)". [10]

### CONTACT :

#### Courriel :

[ue.mine@tafsereirrac-srueyolpme](mailto:ue.mine@tafsereirrac-srueyolpme) [11]

#### Téléphone :



du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h en France Métropolitaine

Pour contacter l'Enim depuis l'outre-mer, veuillez vous référer aux [horaires d'ouverture en fonction de votre localisation](#) [12].

#### Adresse de correspondance :

Enim  
Département des politiques sociales maritimes d'appui aux employeurs  
et à la carrière des marins (DPEC)  
27 quai de Solidor  
CS 31854  
35418 Saint-Malo Cedex

#### [Tous les contacts à votre écoute](#) [13]

**URL source:** <https://www.enim.eu/employeur/consignes-declaratives>